

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
CANTON DE DOMONT
COMMUNE DE SAINT-PRIX

DEC 2023/079

DECISION DU MAIRE

EXPOSITION « IL ETAIT UNE FOIS L'ECOLE » DU 13/09/2023 AU 11/10/2023

Le Maire de la Commune de SAINT-PRIX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment son article L.2122-22 et suivants,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 n° 2020-014 décidant de donner délégation à Madame le Maire de la totalité des dispositions prévues aux articles L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention proposée par M. Gérard LACHAUX - Histoire et Découverte - sis 22 rue Sainte Honorine, 95150 TAVERNY, pour la fourniture de l'exposition « Il était une fois l'école » du 13 septembre 2023 au 11 octobre 2023, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 800,00 € TTC,

CONSIDERANT que le producteur fournira entièrement l'exposition qui se compose de 4 mannequins d'instituteurs et d'écoliers, pupitre, cartables, manuels scolaires, cahiers, dotation d'écolier, matériel pédagogique, cartes murales et publications diverses d'époque. Il assurera également le transport aller-retour de son exposition.

CONSIDERANT que l'organisateur fournira les lieux de représentation en ordre de marche et s'engage à être présent, lui ou ses représentants, pour accompagner si nécessaire le public durant l'exposition.

DECIDE

Article 1^{er} : Autorise la signature de la convention proposée par M. Gérard LACHAUX - Histoire et Découverte - sis 22 rue Sainte Honorine, 95150 TAVERNY, pour la fourniture de l'exposition « Il était une fois l'école » du 13 septembre 2023 au 11 octobre 2023, à Saint-Prix, à la médiathèque Alexandra David-Néel d'un montant de 800,00 € TTC.

Article 2 : Le montant de la dépense sera imputé sur le budget principal de la commune, à l'article 61358 – gestionnaire MEDIATHEQUE.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois et il en sera rendu compte au prochain conseil municipal.

Fait à Saint-Prix, le 30/08/2023



The seal is circular with a central emblem depicting a landscape with a windmill. The text around the emblem reads "Le Maire" at the top, "MAIRIE DE" on the right, and "SAINT-PRIX" on the left, separated by two small stars.

Céline VILLECOURT